

Bruxelles, le 22 mai 1985
NOTE BIO(85)180 AUX BUREAUX NATIONAUX
c.c. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 22.5.85

La Commission a approuve trois documents dans le domaine des relations exterieures.

1. Les documents concernent les competences externes de la Commute. Ces competences sont dans la realite souvent meconnues et non respectees, plus particulierement dans le domaine commerciale. La Commission a pris un certain nombre de decisions internes qui concernent essentiellement l'activite du groupe interservices concerne, un traitement plus suivi des dossiers-infractions et un examen des conclusions auxquelles le groupe interservices serait arrive d'ici fin septembre.

2. Le deuxieme document concerne les accords de cooperation bilateraux que les Etats membres ont conclus au cours des dernieres annees, Ces accords touchent souvent aux domaines de competence communautaire. Il en existe environ 150 et un certain nombre de cas qui les concernent ont ete introduits devant la Cour. La Commission a plus particulierement decide de veiller a une application plus suivie de la decision du Conseil du 22.7.74 qui prevoit une procedure d'information et de consultation prealable entre les Etats membres et la Commission.

3. Dans un troisieme document qui, contrairement aux deux precedents, sera envoye au Conseil la Commission fait le point des relations entre les Etats membres et les pays du Golf, plus particulierement a la lumiere des contacts qui ont eu lieu au cours des derniers mois, Il apparait que des deux cotes la volonte existe pour arriver a une forme d'accord de cooperation mais force est de constater qu'en ce moment la situation n'est pas mure pour qu'une proposition d'accord soit soumise au Conseil.

La Commission a egalement approuve une proposition pour une nouvelle enveloppe de prets reserves aux PME dans le cadre du NIC (Voir P-38). La Commission a egalement donne son accord sur le document 'Nouveaux objectifs energetiques communautaires pour 1990' (Voir P-36).

Enfin la Commission a approuve les taux d'abattement acier pour le 3eme trimestre 1985.

La Commission a arrete sa position en preparation des discussions du Conseil Transport - Reglement concernant les horaires de travail des chauffeurs (Voir IP 214).

Amities
Hugo PARMEN COMEUR ////